



Ville de Vigneux-sur-Seine (Essonne)

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{ER} AVRIL 2021

* * * * *

L'an deux mille vingt et un, le premier avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire

Colette KOEBERLE, Fouad SARI, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michelle LEROY, Florent PECASSOU, Sophie MINE, Dominique DEVERNOIS, Marième GADIO, Samia LEMTAI, Norman CHARLES, Adjointes,

Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Gabin ABENA, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Faten BENHAMED, Djamila RAMIREZ, Frank GUEX, Samia CARTIER, Julia ALFONSO, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Julie OZENNE, Bouchra KHIAR, Sylvain ALLIROT.

REPRÉSENTÉS : Leïla SAÏD par Marième GADIO
Patrick DUBOIS par Thomas CHAZAL
Bachir CHEKINI par Dominique DEVERNOIS
Valérie HOULLIER par Colette KOEBERLE
Fernando PEREIRA par Elisabeth LEGRADE
Fanny KARANI par Fouad SARI
Sophiane TERCHOUNE, par Djamila RAMIREZ
Florian GOURMELON par Joël GRUERE.

EXCUSÉ : Nicolas ALLEOS.

ABSENT : Benjamin CAUCHY.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L.2121.15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Madame Samia CARTIER est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

.../...

21.070 Décision de représentation en justice devant le Tribunal de proximité de Juvisy-sur-Orge

D É C I D E :

Article 1.- DE REPRESENTER la commune de Vigneux-sur-Seine en justice dans une procédure engagée devant le Tribunal de Proximité de Juvisy-sur-Orge dans un contentieux engagé par M. BINDEL au nom et pour le compte de sa mère résidente de la Résidence Pour Personnes Âgées 38 rue Grinbaum.

Article 2 - DE PRÉCISER que la commune de Vigneux-sur-Seine entend contester l'ensemble des arguments présentés et en particulier le fait que la juridiction saisie n'est pas compétente, qu'aucune tentative de résolution amiable du litige n'a été engagée, que les travaux à entreprendre étaient prévus par la société LES RESIDENCES mais ont pris du retard, et que Mme BINDEL a dû quitter son logement pour des questions de santé et de mobilité mais pas à cause de l'état du logement loué.

Article 3.- D'IMPUTER les dépenses résultant de ce contentieux à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 9 mars 2021

21.071 Informatique - Achat de certificats SELS pour le CCAS auprès de la Société CERTINOMIS

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER ET DE SIGNER le devis proposé par la société CERTINOMIS située 45-47 boulevard Paul Vaillant Couturier à 94766 IVRY-SUR-SEINE pour l'achat de certificats SELS pour le Centre Communal d'Action Sociale. pour un montant de 480,00 €.

Article 2.- DE PRÉCISER que ce certificat est pour une durée de 3 ans,

Article 3.- DE PRÉCISER que les dépenses seront imputées sur le budget correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 9 mars 2021

21.072 Informatique - Achat de matériel nécessaire au bon fonctionnement des services

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER ET DE SIGNER le devis proposé par la société BCNS située 4 allée du trait d'union à 77217 LIEUSAIN, pour l'achat de deux disques durs (3To SAS DELL avec Caddy), d'un montant unitaire H.T. s'élevant à 86,00 €.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 172, 00 € HT, soit 206,40 € TTC au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 9 mars 2021.

21.073 Informatique – Signature du contrat de maintenance annuel pour le logiciel iXbus (dématérialisation des actes administratifs) avec la société SRCI

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER ET DE CONCLURE le contrat de maintenance avec la Société SRCI sise ZA de la Croix St Mathieu à 28320 GALLARDON.

Article 2.- DE PRÉCISER que ce contrat de maintenance fixe la redevance de maintenance à 684,00 € TTC.

Article 3.- DE PRÉCISER que la période de maintenance se situe du 27 février 2021 au 26 février 2022.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 9 mars 2021

21.074 Documentation – Signature d'un contrat d'abonnement avec les Editions SORMAN.

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER la proposition faite par les Editions SORMAN, sises 13 Rue d'Uzès - 75002 Paris, permettant la réception du magazine bimensuel « Communes et Associations », afin de permettre une veille documentaire pour le service Vie associative.

Article 2.- PRÉCISE que la dépense s'élève à 396 € TTC à verser en une fois, correspondant à un abonnement d'une durée de 12 mois.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 11 mars 2021.

21.075 Documentation - Signature d'un contrat d'abonnement avec le CIDJ

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER la proposition faite par le CIDJ, Centre d'Information et de Documentation Jeunesse, sis 101 Quai Branly, 75015 Paris permettant une veille documentaire pour le Service Animation Jeunesse et l'accès en ligne aux services proposés par le CIDJ.

Article 2.- PRÉCISE que la dépense s'élève à 564 € TTC à verser en une fois, correspondant à un abonnement de janvier 2021 à décembre 2021.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 11 mars 2021.

21.076 Documentation – Signature de différents contrats d'abonnements

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER les propositions faites par les éditeurs de revues ci-après permettant la réception des magazines et l'accès en ligne aux services proposés, en matière d'actualité et de veille documentaire pour les services communaux :

- 2 abonnements à « LA GAZETTE DES COMMUNES » à 658 euros ttc, pour d'une durée de 12 mois.

- 1 abonnement à « FUNERAIRE MAGAZINE » à 69 euros ttc, pour une durée de 12 mois.

- 1 abonnement « LE PARISIEN » à 249 euros ttc, pour une durée de 12 mois.

- 1 abonnement « LE REPUBLICAIN » à 65 euros ttc, pour une durée de 12 mois.

- 1 abonnement « LE FIGARO » à 319 euros ttc, pour une durée de 12 mois.

- 1 abonnement « CLUB FINANCES » à 319 euros ttc, pour une durée de 12 mois.

- 1 abonnement « LA LETTRE DE L'EMPLOYEUR » à 610 euros ttc, pour une durée de 12 mois.

- 1 abonnement « LE GUIDE DE LA PAIE » à 159 euros ttc, pour une durée de 12 mois.

- 1 abonnement « LE MONITEUR des travaux publics et du bâtiment » à 469 euros ttc, pour une durée de 12 mois.

- 1 abonnement « ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS » à 105 euros ttc, pour une durée de 12 mois.

- 1 abonnement « CLUB AVENIO UTILISATEUR » à 60 euros ttc, pour une durée de 12 mois.

- 1 abonnement « CENTRE FRANÇAIS DU DROIT DE COPIES » à 385 euros ttc, pour une durée de 12 mois.

- 2 abonnements « LE JOURNAL DE L'ANIMATION » à 119.80 euros ttc, pour une durée de 12 mois.

- 1 abonnement « LE MONDE DES ADOS » à 72 euros ttc, pour une durée de 12 mois.

- 1 abonnement « SO FOOT CLUB » à 39 euros ttc, pour une durée de 12 mois.

- 1 abonnement « CLUB PREVENTION SECURITE » à 255 euros ttc, pour une durée de 12 mois.

- 3 abonnements « METIERS DE LA PETITE ENFANCE » à 516 euros ttc, pour une durée de 12 mois.

- 1 abonnement « POPI » édition BAYARD, à 60 euros ttc, pour une durée de 12 mois.

- 1 abonnement « LE JOURNAL DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE » à 45 euros ttc, pour une durée de 12 mois.

- 2 abonnements « ASSISTANTES MATERNELLES MAGAZINE » à 90 euros ttc, pour une durée de 12 mois.

- 1 abonnement « LIEN HORTICOLE » à 164 euros ttc, pour une durée de 12 mois.

Article 2.- PRÉCISE que ces dépenses sont à verser en une fois, correspondant à un abonnement de 12 mois.

Article 3.- D'IMPUTER ces dépenses au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 11 mars 2021.

21.077 Culture - Signature d'un contrat de cession avec l'Association Parcours en Scènes

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession avec l'Association Parcours en Scènes représentée par Madame Michèle Delallée en qualité de Présidente, sise 10 place Pinel 75013 Paris, pour une représentation du concert-spectacle « ROGER CACTUS », le 11 décembre 2021 à 14h30, Centre Georges Brassens, 1 bis rue du Maréchal Leclerc – 91270 Vigneux/Seine.

Article 2.- DE PRÉCISER que cette représentation se déroulera dans le cadre de l'organisation de l'arbre de Noël des enfants du personnel communal.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 1200,00 euros TTC (Mille deux cents euros), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 11 mars 2021.

21.078 Culture - Signature d'un avenant avec l'Association « MES POTES ET MOI »

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER, en raison du report du spectacle initialement prévu le 20 mars 2021, un avenant avec l'Association « MES POTES ET MOI », sise 50 Rue de Buzenval 75020 Paris, pour une représentation du spectacle « LES GLOOPS EN CONCERT », le 3 avril 2022 à 15H30, Centre Georges Brassens, 1 Bis Rue du Maréchal Leclerc – 91270 Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 2 500,00 euros (Deux mille cinq cents euros – non assujettis à la TVA), au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 11 mars 2021.

21.079 MAPA 767 – Prestation annuelle de détection, destruction, prévention des rongeurs, insectes rampants et hyménoptères dans les bâtiments communaux – Signature d'un avenant n° 1

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'avenant 1 avec la société « PRO HYGIENE SOLUTION » située 252, rue de Rosny – 93100 MONTREUIL.

Article 2 - DE PRÉCISER que le montant forfaitaire annuel pour le poste 1 « campagnes annuelles de dératisations et désinsectisations » reste inchangé.

Article 3 - DE PRÉCISER que le montant maximum annuel de commande pour le poste 2 « Demandes ponctuelles d'interventions et fournitures de raticide et souricide » est augmenté de 800 € HT, et s'élève ainsi à 4 800.00 euros HT.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 10 mars 2021.

21.080 Culture - Signature d'un contrat de cession avec la SARL Baubau Production

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession avec la SARL Baubau Production, représentée par Madame Aurélie Bauer, sise 5 rue de l'Odéon 75006 Paris, pour une représentation du spectacle « BOODER IS BACK » avec Booder, le 20 mai 2022 à 20H00, Centre Georges Brassens, 1 bis rue du Maréchal Leclerc – 91270 Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 5 300 euros HT (Cinq mille trois cents euros), soit 5 591,50 euros TTC (Cinq mille cinq cent quatre-vingt-onze euros et cinquante cents), au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 11 mars 2021.

21.081 Reconduction d'un contrat de location de trois systèmes de constructions modulaires type Akademy situés au groupe scolaire F. Joliot Curie

D É C I D E :

- Article 1.- D'ABROGER la décision n° 21.039 du 22 février 2021 en raison d'un erreur matérielle portant sur le montant mensuel de location par module.
- Article 2.- DE RECONDUIRE pour l'année 2021 le contrat de location de systèmes de constructions modulaires type Akademy auprès de la Société PORTAKABIN située 8 rue de l'Épinoy à 59637 Wattignies Cedex.
- Article 3.- PRÉCISE que le coût mensuel de location unitaire est de 830,00 euros H.T.
- Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire en cours.
- Vigneux-sur-Seine, le 11 mars 2021.

21.082 Conclusion d'un contrat de partenariat avec le Centre Hubertine Auclert

D É C I D E :

- Article 1.- D'ACCEPTER ET de SIGNER la proposition du Centre Hubertine Auclert, organisme de formation sis 7 place des cinq Martyrs du Lucée Buffon 75015 Paris ayant pour objet notamment l'accompagnement de la commune en matière de ressources et d'expertise sur les politiques locales d'égalité, d'appui méthodologique pour la réalisation d'un diagnostic et formations.
- Article 2.- DE PRÉCISER que le partenariat proposé est conclu pour une durée d'un an.
- Article 3.- DE PRÉCISER que la dépense en résultant, d'un montant de 1 500 euros annuel, sera imputée au budget de l'exercice correspondant.
- Vigneux-sur-Seine, le 11 mars 2021.

21.083 Renouvellement de l'ouverture de la ligne de trésorerie pour un montant de trois millions cinq cent mille euros (3 500 000,00 €) auprès de la Caisse d'Épargne.

D É C I D E :

- Article 1.- CONTRACTE auprès de la Caisse d'Épargne, un contrat d'ouverture de ligne de trésorerie pour un montant de trois millions cinq cent mille euros (3 500 000,00 €) dont les caractéristiques sont les suivantes :
- Montant : 3 500 000,00 euros
- Durée : 364 jours
- Taux d'intérêt : Taux fixe de 0,15%
- Modalités de remboursement : Paiement mensuel des intérêts et de la commission de non utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
- Base de calcul : exact / 360
- Commission d'engagement : 1 000.00 EUR,
- Commission de non-utilisation : 0,05% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen
- Modalités d'utilisation : - Tirages/versements – Procédure par crédit d'office : date de réception de l'ordre avant 16h30 pour une exécution en J+1
- Article 2.- DE SIGNER le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie.
- Article 3.- D'AUTORISER les versements et les remboursements de fonds prévus dans le contrat sans qu'une autre décision ne soit nécessaire.
- Article 4.- DIT que les dépenses seront inscrites au budget de l'année 2021.
- Vigneux-sur-Seine, le 16 mars 2021.

21.084 Culture - Signature d'un avenant avec la société OJI PRODUCTIONS SAS

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER, en raison du report du spectacle « Où es-tu Cacahuète », un avenant avec la société OJI PRODUCTIONS SAS, sise 2 rue des Pinsons 34430 Saint Jean de Vedas, pour une représentation du spectacle le 13 février 2022, Centre Georges Brassens, 1 Bis Rue du Maréchal Leclerc– 91270 Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 1650,00 euros HT (Mille six cent cinquante euros), soit 1740,75 euros TTC (Mille sept cent quarante euros et soixante-quinze cents, au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2021.

21.085 Contrat de maintenance de plusieurs logiciels avec la société CIRIL - Signature du contrat pour l'année 2021

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER ET DE CONCLURE la révision de prix concernant le contrat de maintenance avec la Société CIRIL située 49 avenue Albert Einstein – BP 12074 à 69603 VILLEURBANNE Cedex.

Article 2.- DE PRÉCISER que la période de maintenance se situe du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 25 803,96 € HT, soit 30 964,75 € TTC au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2021.

21.086 MAPA 632 – marché de prestation de service d'assurances dommages ouvrages – conclusion d'un avenant 1

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'avenant n°1 au marché de prestation de service d'assurances dommages ouvrages avec la société SMABTP –114 avenue Emile Zola à 75739 Paris Cedex 15, ayant pour objet l'arrêt du décompte définitif de la cotisation pour l'assurance dommage ouvrage de l'école Alain Bashung au vu du montant définitif de l'opération.

Article 2.- PRÉCISE que le montant provisoire de la prime au moment de la notification du marché était de 45 025,54 €TTC et qu'un solde de 2 294,70 €TTC est à régler au profit du Cabinet SMABTP portant ainsi le montant total du marché à la somme de 47 320,24 euros T.T.C.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2021.

21.087 MAPA 748 – Marché de travaux de construction et d'extension du gymnase Maurice Baquet et aménagement des abords – Conclusion d'un avenant 1 – lot 7 « aménagement intérieur »

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'avenant 1 au lot 7 « aménagement intérieur » du marché de travaux de construction et d'extension du gymnase Maurice Baquet et aménagement des abords avec l'entreprise L. BOUGET située 33 avenue de la Commune de Paris 91220 Brétigny-sur-Orge pour intégrer des travaux modificatifs, mais d'un montant de 0 euros H.T.

Article 2.- DE PRÉCISER que les modifications apportées sont :

	Moins-value	Plus-value
Suppression des cloisons en carreaux de briques par des cloisons sèches en pregywab afin d'intégrer les réseaux fluides dans les cloisons	21 212,08 € HT	
Pose de cloisons sèches en pregywab		19 185,60 € HT
Fourniture et pose de doublage demi-still en pregywab sur les murs des douches en béton armé		3 380,00 € HT
Remise commerciale	1 353,52	
TOTAL	22 565,60 € HT	22 565,60 € HT

Article 3.- DE PRÉCISER que le montant du lot n°7 est donc inchangé par le présent avenant et reste au montant de 456 045,01 € H.T, soit 547 254,01 € T.T.C.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2021.

21.088 MAPA 789 – Accord cadre à bons de commande pour la distribution en boîtes aux lettres de supports de communication non adressés sur la ville de Vigneux-sur- Seine

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'accord cadre à bons de commande pour la distribution en boîtes aux lettres de supports de communication non adressés, avec la société « Boîtes aux Lettres IDF » située 9 rue des Cerisier à 91090 Lisses.

Article 2.- DE PRÉCISER que le montant maximum annuel de commande est de 25 000 euros TTC

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2021.

21.089 MAPA 779 – Refonte du site internet www.vigneux91.fr – signature de l'avenant n°1

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'avenant 1 au marché de refonte du site internet www.vigneux91.fr, avec l'Agence Webpexr située 21 rue de l'Aigle 60200 Compiègne, pour prolonger la durée du marché jusqu'au 30 septembre 2021 en raison d'une mise en production plus longue.

Article 2.- DE PRÉCISER que le présent avenant n°1 n'a aucune incidence financière.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2021.

21.090 CM2005 – Mission d'accompagnement pour la réalisation, la mise en forme et le dépôt de permis de construire pour la commune de Vigneux-sur-Seine

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le présent contrat avec le Cabinet Synthèse Architecture situé 35/37 rue Berthollet 94110 Arcueil pour un montant global de 25 500 euros H.T. soit 30 600 euros T.T.C. décomposé de la manière suivante :

- Mission n° 1 relative notamment à l'analyse des projets : PC, DP, CUB et la mise en forme des projets /règles du PLU et production d'une fiche « INSTRUCTION » par dossier comportant la règle en vigueur, le projet et les conclusions et observations pour un montant de 5 500 euros H.T. soit 6 600 euros T.T.C.

- Mission n° 2 : Implantation de 3 bâtiments sur le site du CCAS (38 bis, rue Pierre Marin) étude d'implantation et dépôt de permis de construire pour un montant de 8 000 euros H.T. soit 9 600 euros T.T.C.

- Mission n° 3 : Implantation de trois bâtiments et régularisation d'un bâtiment à l'école F. JOLIOT CURIE - étude d'implantation et dépôt de permis de construire pour un montant de 12 000 euros H.T. soit 14 400 euros T.T.C.

Article 2.- PRÉCISE que le présent contrat prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de douze mois.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2021.

21.091 Décision de représentation en justice devant le Tribunal Administratif de Versailles

D É C I D E :

Article 1.- DE REPRÉSENTER la commune de Vigneux-sur-Seine en justice dans une procédure engagée devant le Tribunal Administratif de Versailles, par M. TAS Gérant de la Société TAS groupe, et de la SCI PAPATYA, 2 voie Comte Joly de Fleury à BONDOUFLE (91070), à l'encontre d'une décision de refus de conformité pour une opération de construction immobilière sise 2 rue Pierre Brossolette à Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- DE PRÉCISER que la commune de Vigneux-sur-Seine entend contester l'ensemble des arguments présentés et en particulier le fait que la décision de refus de conformité notifiée à ce promoteur est :

- valablement notifiée,
- signée par un Adjoint régulièrement délégué en la matière
- suffisamment motivée
- et justifiée en application des dispositions du Code de l'Urbanisme.

Article 3.- D'IMPUTER les dépenses résultant de ce contentieux à l'exercice budgétaire correspondant.
Vigneux-sur-Seine, le 22 mars 2021.

21.092 Culture - Signature d'un contrat de prestation de service pour la diffusion de 2 œuvres cinématographiques avec la SARL « LES TOILES DE MINUIT »

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER un contrat de prestation de service pour la diffusion de 2 œuvres cinématographiques en plein air et en accès libre avec la SARL « LES TOILES DE MINUIT », représentée par Monsieur Berrabah, sise 6 avenue du Nid Familial 95260 Beaumont-sur-Oise, le 22 juillet 2021 à 22H00, Parc Municipal du Gros Buisson, 16 rue du Président Salvador Allende et le 26 août 2021 à 22H00, Quartier de l'Oly, entre la rue des Edelweiss et la rue des Amaryllis, 91270 Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 6424,64 euros HT (Six mille quatre cent vingt-quatre euros et soixante-quatre cents) soit 6778,00 euros TTC (Six mille sept cent soixante-dix-huit euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 22 mars 2021.

21.093 Culture - Signature d'un contrat de cession avec la Compagnie La Petite Porte

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession avec la Compagnie « La Petite Porte » représentée par Madame Anne-Laure Poulet en qualité de Présidente, sise Maison des Associations – boîte 91 – 15 passage Ramey – 75018 Paris, pour une représentation du spectacle jeune public « LAVE L'ÎLOT », le 13 février 2022, Centre Georges Brassens, 1 bis rue du Maréchal Leclerc – 91270 Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 1500,00 euros TTC (Mille cinq cents Euros), au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 22 mars 2021.

21.094 Mise à disposition d'un local pour assurer une permanence de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) au Point d'Accès au Droit de Vigneux-sur-Seine

D E C I D E :

Article 1.- DE METTRE A DISPOSITION de la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), 1bis, rue de la Mairie, 91220 Brétigny-sur-Orge, un local pour accueillir les jeunes suivis par ses services.

Article 2.- PRÉCISE que ces permanences seront assurées bénévolement tous les lundis de 14 h à 17 h dans les locaux du Point d'Accès au Droit.

Article 3.- PRÉCISE que cette mise à disposition est à titre gracieux.

A Vigneux-sur-Seine, le 24 mars 2021.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

21.096 Séance à huis clos

À L'UNANIMITÉ

Article 1.- DÉCIDE de se réunir et de délibérer à huis clos sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

21.097 Motion relative au projet de loi « Hercule »

À L'UNANIMITÉ

Article 1.- SE JOINT au SMOYS pour saisir le Gouvernement afin que :

les autorités concédantes de la distribution publique d'électricité soient associées aux arbitrages concernant le projet Hercule de réorganisation d'EDF, notamment pour ce qui concerne Enedis ;

des garanties sur l'indépendance de la gouvernance d'Enedis par rapport aux intérêts des investisseurs financiers soient apportées ;

soit exclue toute remise en cause du droit de propriété des collectivités sur les réseaux de distribution, ce droit garantissant la possibilité pour les collectivités d'investir dans les réseaux, notamment ruraux, de veiller localement à la qualité de la distribution d'électricité et à son adaptation aux objectifs de transition énergétique ;

le caractère d'entreprise à capitaux publics d'Enedis soit préservé de façon à ne pas remettre en cause le monopole qui lui est attribué par la loi prérogative indispensable à la préservation des réseaux de distribution d'énergie, biens publics indispensables à la population.

21.098 Motion de renforcement des effectifs et matériels des forces de l'ordre et de la Justice sur le territoire de Vigneux-sur-Seine

Par 31 voix POUR,

4 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Bouchra Khiar, Sylvain Alliot,

2 abstentions Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1.- APPELLE solennellement Monsieur le Ministre de l'Intérieur et Monsieur le Ministre de la justice, Garde des Sceaux à prendre en considération les évolutions de la délinquance et l'insuffisance des moyens de la Justice au Tribunal de Grande Instance d'Evry-Courcouronnes, en outre de prendre en compte la spécificité du territoire communal, particulièrement l'évolution de sa population et le volontarisme vérifié de la Commune en matière de lutte contre la délinquance.

Article 2.- DEMANDE à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et Monsieur le Ministre de la justice, Garde des Sceaux, que soient prises les mesures suivantes :

- la transformation du Point d'accès au Droit en Maison de Justice et du Droit, afin que ce service public de première importance dispose de moyens supplémentaires d'action et de permanences dans le domaine judiciaire,

- l'accession à la demande de la Commune de participer à titre expérimental à toute application locale de la réforme de la Justice pour une meilleure efficacité et proximité,

- le renforcement significatif sous un an maximum des effectifs et des moyens de fonctionnement de la Justice dans le département concourant à sa plus grande efficacité notamment à Vigneux-sur-Seine,

- le renforcement de la collaboration et de la communication entre la Commune et la Justice dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance,

- le recrutement d'effectifs de policiers nationaux de terrains aguerris et de personnels administratifs dans le cadre d'un plan de rattrapage programmé des écarts notoires entre l'Essonne et les départements comparables du Val d'Oise et des Yvelines soit 200 policiers, pour le territoire intercommunal et particulièrement communal,

- et enfin l'affectation desdits effectifs notamment à des missions d'ilotage préventifs, dissuasifs et répressifs.

Article 3.- PRÉCISE que le Conseil Municipal sera informé des avancées de ce dossier.

21.099 Budget Ville – Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement – Travaux de construction et d'extension du gymnase Baquet

Par 31 voix POUR,

2 voix contre Bouchra Khiar, Sylvain Alliot,

4 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1. - DECIDE de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP), tel qu'indiqué ci-dessous :

N°AP	Intitulé	AP	Réalisé 2019	Réalisé 2020	CP 2021	CP 2022
AP1901	Travaux de construction et d'extension du Gymnase Baquet	4 800 000	3 360	869 093	3 500 000	427 547
	Financement prévisionnel :					
	. Autofinancement :	800 000				
	. FCTVA :	787 392				
	. Subvention d'équipement	828 266				
	. Emprunt	2 384 342				

Article 2. - AUTORISE Monsieur le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

21.100 Reprise par anticipation des résultats 2020 de la Commune

Par 31 voix pour,

6 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Patrice Allio, Julie Ozenne, Bouchra Khiar, Sylvain Alliot.

Article 1.- AFFECTE une partie de l'excédent de la section de fonctionnement 2020 au compte 1068 intitulé « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 4 912 567,64 €.

Article 2.- REPREND le solde du résultat de fonctionnement 2020 au compte 002 intitulé « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 3 573 784,42 €.

Article 3.- REPREND le solde du résultat d'investissement 2020 au compte 001 intitulé « résultat d'investissement reporté » pour un montant de - 5 948 833,78 €.

21.101 Budget Ville – Vote des taux d'imposition pour l'année 2021

Par 31 voix POUR,

4 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Bouchra Khiar, Sylvain Alliot,

2 abstentions Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1. - DÉCIDE de fixer les taux des impôts directs locaux pour l'année 2021 à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,71 % ;

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 136,54 %.

21.102 Budget Ville – Vote du budget primitif pour l'année 2021

Par 31 voix POUR,

6 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Patrice Allio, Julie Ozenne, Bouchra Khiar, Sylvain Alliot.

Article 1. - VOTE le budget primitif 2021 en équilibre pour la Commune, tel qu'il est présenté dans la vue d'ensemble :

	BUDGET PRIMITIF 2021	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	44 071 002,12 €	44 071 002,12 €
Investissement	26 404 091,37 €	26 404 091,37 €
TOTAL BUDGET	70 475 093,49 €	70 475 093,49 €

Article 2. - PRÉCISE que le présent budget a été voté par chapitre conformément à l'article L. 2312-2 du Code générale des collectivités territoriales, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

dont le montant s'élève à 44 071 002,12 €, comprennent :

Les opérations réelles :

chapitre 013 - atténuation des charges : 50 000,00 €

chapitre 70 - produits des services,

du domaine et ventes diverses : 1 228 108,00 €

chapitre 73 - impôts et taxes :	22 875 150,00 €
chapitre 74 – dotations et participations :	15 626 702,00 €
chapitre 75 - autres produits de gestion courante :	327 802,67 €
chapitre 76 – produits financiers :	15 500,00 €
chapitre 77 – produits exceptionnels :	350 000,00 €
Les opérations d'ordre de section à section :	
chapitre 042 - opérations d'ordre de transfert entre section :	23 955,03 €
Le résultat de fonctionnement anticipé :	
chapitre 002 : résultat de fonctionnement reporté :	3 573 784,42 €
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
dont le montant s'élève à 44 071 002,12 €, comprennent :	
Les opérations réelles :	
chapitre 011 - charges à caractère général :	8 755 456,28 €
chapitre 012 - charges de personnel :	24 829 040,00 €
chapitre 014 – atténuations de produits :	1 700 000,00 €
chapitre 65 - autres charges de gestion courante :	2 585 554,20 €
chapitre 66 - charges financières :	539 302,00 €
chapitre 67 - charges exceptionnelles :	26 600,00 €
Les opérations d'ordre de section à section :	
chapitre 023 – virement à la section d'investissement :	4 902 224,61 €
chapitre 042 - opérations d'ordre de transfert entre sections :	732 825,03 €
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	
dont le montant s'élève à 26 404 091,37 €, comprennent :	
Les opérations réelles :	
chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves :	1 650 000,00 €
chapitre 1068 – excédent de fonctionnement capitalisés :	4 912 567,64 €
chapitre 13 - subventions d'investissement :	935 516,00 €
chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées :	8 900 987,09 €
chapitre 024 – produits des cessions d'immobilisations :	160 000,00 €
chapitre 27 - autres immobilisations financiers :	500,00 €
Les opérations d'ordre de section à section :	
chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement :	4 902 224,61 €
chapitre 040 - opérations d'ordre de transfert entre section :	732 825,03 €
Les restes à réaliser en recettes :	4 209 471,00 €
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
dont le montant s'élève à 26 404 091,37 €, comprennent :	
Les opérations réelles :	
chapitre 10 - dotations, fonds divers et reserves :	28 476,00 €
chapitre 16 - emprunts et dettes assimilees :	3 123 100,00 €
chapitre 20 - immobilisations incorporelles :	271 440,00 €
chapitre 21 - immobilisations corporelles :	10 089 029,70 €
chapitre 23 - immobilisations en cours :	3 745 352,00 €
chapitre 27 - autres immobilisations financières :	700,00 €

Les opérations d'ordre de section à section :	
chapitre 040 - opérations d'ordre de transfert entre section :	23 955,03 €
Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté :	
chapitre 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté :	5 948 833,78 €
Les restes à réaliser en dépenses :	3 173 204,86 €

21.103 Budget annexe du CMPP – Modification de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Par 35 voix POUR,

2 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu.

Article 1.- ABROGE la délibération n°20.296 en date du 29 septembre 2020.

Article 2.- DÉCIDE d'affecter ce résultat au chapitre 002 excédent de fonctionnement pour un montant de 189 294.36€.

Article 3.- PRÉCISE que les références à cette affectation de résultat dans la délibération n°20.297 sont donc abrogées également, mais la présente abrogation ne remet pas en cause la délibération budgétaire modificative n°1 du budget du CMPP.

Article 4.- PRÉCISE que les autres dispositions de la délibération n°20.205 du 8 juillet 2020, relative à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du CMPP, demeurent inchangées.

21.104 Budget CMPP – Vote du budget primitif pour l'année 2021

Par 35 voix POUR,

2 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu.

Article 1.- VOTE le budget primitif 2021 pour le CMPP, tel qu'il est présenté, s'équilibrant ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	691 069,28 €	8 492,49 €
Recettes	691 069,28 €	8 492,49 €

Article 2.- PRÉCISE que le présent budget a été voté conformément à l'article L 2312.2 du Code général des collectivités territoriales, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement

Opérations réelles du groupe i – produits de la tarification : 691 069,28 €

Les dépenses de fonctionnement :

Opérations réelles :

groupe I – dépenses afférentes à l'exploitation courante : 22 429,01 €

groupe II – dépenses afférentes au personnel : 599 963,52 €

groupe III – dépenses afférentes à la structure : 61 215,13 €

Opérations d'ordre de section à section :

groupe III – dépenses afférentes à la structure : 7 461,62 €

Les recettes d'investissement ::

Opérations réelles :

chapitre 10 – apports, dotations et réserves : 1 030,87 €

Opérations d'ordre de section à section :

chapitre 28 - amortissement des immobilisations : 7 461,62 €

Les dépenses d'investissement :

Opérations réelles du chapitre 21 – immobilisations corporelles : 8 492,49 €

21.105 Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables pour 2019 et 2020

Par 33 voix POUR,

4 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu , Bouchra Khiar, Sylvain Alliot

Article 1.- DÉCIDE d'admettre en non-valeur les sommes figurant sur les états transmis par Monsieur le Trésorier de Vigneux-sur-Seine au titre des produits irrécouvrables du budget de la Ville pour un montant total de 8 930.91 €

Article 2.- PRÉCISE que la dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice 2021.

21.106 Désignation des membres de la Commission locale des transports publics particuliers de personnes

Par 35 voix POUR,

2 voix contre Bouchra Khiar, Sylvain Alliot.

Article 1.- DÉSIGNE au sein de la Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes : Gabin ABENA en tant que membre titulaire.

Par 31 voix POUR,

2 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu,

4 abstentions Patrice Allio, Julie Ozenne, Bouchra Khiar, Sylvain Alliot.

Article 2.- DÉSIGNE au sein de la Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes Bachir CHEKINI en tant que membre suppléant.

21.107 Opération de création et de développement d'un nouveau doublet d'énergie – Passation d'un avenant n°3 au contrat de délégation de service public

Par 35 voix POUR,

2 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu.

Article 1.- APPROUVE la conclusion et la signature de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour la production, l'exploitation et la distribution du réseau de chaleur par géothermie de la Commune de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- PRÉCISE qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

21.107 Opération de création et de développement d'un nouveau doublet d'énergie – Passation d'un avenant n°3 au contrat de délégation de service public

Par 35 voix POUR,

2 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu.

Article 1.- APPROUVE la conclusion et la signature de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour la production, l'exploitation et la distribution du réseau de chaleur par géothermie de la Commune de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- PRÉCISE qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

21.108 Opération de création et de développement d'un nouveau doublet d'énergie – Conclusion d'une convention de servitude pour permettre le raccordement du site de la PMI et du CMPP

Par 35 voix POUR,

2 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu.

Article 1.- AUTORISE la conclusion et la signature d'une convention de servitude avec la société ELOGIE-SIEMP afin de permettre la réalisation des travaux de raccordement au réseau de chaleur des locaux du Centre Médico-Psycho-Pédagogique et ceux de la Protection Maternelle Infantile.

Article 2.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et à mener l'ensemble des procédures nécessaires à la conclusion de ces travaux de raccordement.

Article 3.- PRÉCISE qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à la société ELOGIE-SIEMP.

21.109 Présentation du rapport annuel d'activité de la délégation de service public de la restauration scolaire et municipale de la ville de Vigneux-sur-Seine

À L'UNANIMITÉ

Article 1.- PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2019-2020 transmis par le délégataire de service public de la restauration scolaire et municipale, la société ELIOR.

21.110 Signature d'une convention d'objectifs avec l'association sportive Entente Cycliste Montgeron -Vigneux sur Seine (ECMV).

À L'UNANIMITÉ

Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Entente Cycliste de Montgeron-Vigneux sur Seine (ECMV), sise 54 rue de Mainville à Montgeron, annexée à la présente délibération.

Article 2.- DÉCIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 19 500, 00 € à l'association ECMV.

Article 3.- PRÉCISE que cette subvention sera versée sur le compte de l'association et imputée sur l'exercice 2021.

21.111 Signature d'une convention d'objectifs avec l'association sportive Football Club Olympique de Vigneux sur Seine (FCOV).

À L'UNANIMITÉ

Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Football Club Olympique de Vigneux sur Seine (FCOV), sise Maison des Sports, au 150 avenue Henri Barbusse, annexée à la présente délibération.

Article 2.- DÉCIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association FCOV d'un montant de 27 000,00 €.

Article 3.- PRÉCISE que cette subvention sera versée sur le compte de l'association et imputée sur l'exercice 2021.

21.112 Signature d'une convention d'objectifs entre l'association sportive Judo Club Olympique de Vigneux sur Seine et la Commune de Vigneux sur Seine

À L'UNANIMITÉ

Colette Koeberlé ne prend pas part au vote en raison de ses fonctions au sein de l'association.

Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Judo Club Olympique de Vigneux sur Seine (JCOV), sise CSC G. Brassens, au 1 rue du Maréchal Leclerc, annexée à la présente délibération.

Article 2.- DÉCIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association JCOV d'un montant de 31 000,00 €.

Article 3.- PRÉCISE que cette subvention sera versée sur le compte de l'association et imputée sur l'exercice 2021.

21.113 Actualisation du dispositif d'aide à l'obtention du permis de conduire à destination de la Jeunesse pour l'exercice 2021

Par 35 voix pour,

2 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu.

Article 1.- APPROUVE la reconduction du dispositif d'aide à l'obtention du permis de conduire à la Jeunesse, et intitulée « Permis Citoyen » pour l'exercice 2021.

Article 2.- APPROUVE les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire versée directement à l'auto-école choisit par le Jeune.

Article 3.- AUTORISE à engager toutes les démarches nécessaires auprès de la préfecture, du conseil départemental, et de tous partenaires permettant l'obtention de toutes subventions pour ce projet.

Article 4.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les bénéficiaires de l'aide et avec l'auto-école choisi par le Jeune, ainsi que toutes conventions afférentes à la parfaite mise en œuvre de ce projet.

Article 5.- PRÉCISE que les dépenses et recettes en résultant sont imputées au budget de l'exercice 2021.

21.114 Radiation et cession d'un véhicule du parc automobile communal

Par 35 voix pour,

2 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu.

Article 1.- DÉCIDE de désaffecter puis de radier du parc automobile communal le véhicule suivant :

Marque	Modèle	Genre	N° d'Immatriculation			N° de série	Mise en Circulation	Motif de radiation du parc
PEUGEOT	508	VOITURE	DC	516	WZ	VF38D9HL0DL031877	06/02/2014	VENTE

Article 2.- AUTORISE la vente de ce véhicule auprès d'un particulier, pour un montant de 5 000 € TTC,

Article 3.- D'IMPUTER la recette au budget de l'exercice correspondant.

21.115 Personnel communal – VILLE– Création d'emplois permanents

Par 33 voix POUR,

4 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Bouchra Khiar, Sylvain Alliroit.

Article 1.- DECIDE de créer, les emplois permanents suivants :

Intitulé de l'emploi	Mission(s)	Temps Complet	Durée hebdo.	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade
Directeur(trice)Général(e) Adjoint(e) des Services	Participer à l'élaboration, à la définition et à la mise en œuvre de la politique de la collectivité et sa déclinaison stratégique Piloter les orientations et l'activité de la direction.	1	35 h	A	Emploi fonctionnel administratif	D.G.A. des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants
Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) des Services	Participer à l'élaboration, à la définition et à la mise en œuvre de la politique de la collectivité et sa déclinaison stratégique Piloter les orientations et l'activité de la direction.	1	35 h	A	Emploi fonctionnel administratif	D.G.A. des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants
Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) des Services	Participer à l'élaboration, à la définition et à la mise en œuvre de la politique de la collectivité et sa déclinaison stratégique Piloter les orientations et l'activité de la direction.	1	35 h	A	Emploi fonctionnel administratif	D.G.A. des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants
Directeur(trice) des Ressources Humaines	Participer à l'élaboration, à la définition et à la mise en œuvre de la politique RH de la collectivité et sa déclinaison stratégique Piloter les orientations et l'activité de la direction.	1	35 h	A	Attachés territoriaux	Attaché Attaché principal

Adjoint(e) au responsable de la police municipale	Assurer le remplacement du chef de police municipale en cas d'absence Diriger le service et organiser les moyens nécessaires à la prévention, surveillance et répression des infractions.	1	35 h	A	Agents de police municipale	Brigadier-chef principal de police municipale
Contrôleur(se) de gestion	Aider au pilotage interne et au contrôle externe des satellites Contribuer à l'évaluation et à la conception des procédures Réaliser des études conjoncturelles d'aide à la décision stratégique et analyser des coûts.	1	35 h	C	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
Ludothécaire	Coanimer et dynamiser la ludothèque dans le respect du projet social de la structure.	1	35 h	C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe
Animateur(trice) famille	Concevoir, proposer et mettre en œuvre des animations dans le cadre des projets d'activités de l'espace famille en lien avec les axes du projet social de la structure. Coconstruire son action avec le référent famille du centre social.	1	35 h	C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe

Article 2.- ARRÊTE le nombre d'emplois permanents et le nombre de postes/grades de la VILLE :

Emplois permanents ouverts	Postes / Grades ouverts	Dont : Temps non complet
626	636	25

Article 3.- PRÉCISE que les crédits correspondants sont prévus au budget.

La séance est levée à 22 h 25.

LE MAIRE

Thomas CHAZAL.